

MAIRIE D'ANAIS

PROCES-VERBAL

DE LA

Séance du Conseil Municipal

Session ordinaire

du 07 07 2022

Séance du Conseil Municipal
du 07 Juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 07 juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire. La séance s'est déroulée dans la salle « l'Ancien Grenier », sous la présidence de Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 01/07/2022.

Présents :

Messieurs : AUPETIT Philippe - GILLET Serge - GIRAUD-BERNARD Éric – HAMON Vincent - MORANGE Alain - MOUNIER Thomas

Mesdames : CHAPELAS Bernadette – PELOQUIN Josiane - PRESSET Ghislaine.

Absents excusés : **Mr PUJOL Vincent a donné pouvoir à Mme PELOQUIN Josiane
Mme DUMAS Bernadette a donné pouvoir à Mr MOUNIER Thomas**

Absents : **Mr CHARBONNIER Dimitri**

Secrétaire de séance : Mr GILLET Serge

Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD Maire ouvre la séance à 20H00, le quorum étant atteint.

Le Procès-Verbal de la séance du jeudi 09 juin 2022 doit être modifié avec les ajouts suivants concernant les Commissions Communales :

- PERSONNEL COMMUNAL : Réfèrent : Mr GILLET Serge
- APPELS D'OFFRES : Suppléant : Mr HAMON Vincent

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Soutien Association des Parents d'Élèves du Collège de St Amant de Boixe ;
- Décision Modificative N°2 – Travaux Aménagement Les Nomblières ;
- Informations sur le Marché « Sentier piétonnier et équipements sportifs »
- Prolongation CDD – Service Technique

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• **Délibération de soutien à l'Association des Parents d'Elèves du Collège de Saint Amant de Boixe**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'APE (Association des Parents d'Elèves) du Collège Eugène Delacroix, situé à Saint Amant de Boixe, l'a saisi d'une suppression d'une classe de 4^{ème} pour la rentrée scolaire 2022-2023.

L'APE demande le soutien de la Commune afin de demander à Mme la Rectrice de revenir sur sa décision de suppression de classe au regard des engagements pris ultérieurement et du nombre d'élèves préinscrits qui s'élèvent à 92 à ce jour, induisant plus de 30 élèves par classe dans le schéma retenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré soutien la demande de l'APE et demande à Mme la Rectrice de l'Académie de Poitiers de bien vouloir maintenir les 4 classes de 4^{ème}, conformément aux engagements antérieurs et à la volonté du Président de la République de maintenir une scolarisation dans les Collèges ruraux à un niveau acceptable et compatible, dans un enseignement de qualité.

• **Décision Modificative N°2 – Travaux Aménagement Les Nomblières**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du BP 2022, les dépenses liées au marché « Aménagement des Nomblières » avaient été prévues au compte d'imputation 2151.

Toutefois, les dépenses liées au marché « Les Nomblières » doivent être imputées au compte 2315.

Pour rappel, la Décision Modificative N°1 a été approuvée lors du Conseil Municipal du 09/06/2022 afin de basculer la somme de 120 000,00€ du compte 2151 au compte 2315.

A ce jour, la Commune a besoin de la somme de 132 664,94€ afin de solder les factures relatives à ce marché (soit un besoin supplémentaire de 12 664,94€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'effectuer la Décision Modificative N°2 afin de basculer la somme de 12 700 € du compte 2151 au compte 2315.

- **Demande de subvention et cotisation CRCATB**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a réceptionné en date du 10/06/2022, une demande de subvention (200€) et cotisation (20€) de l'association CRCATB (Cinéma).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 200,00€ et une cotisation de 20,00€ à l'association CRCATB pour l'année 2022.

- **Cession de terrain à « La Poutardière »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par la famille TAKANIKO pour une cession d'une parcelle qui traverse leur propriété :

DESIGNATION DES PROPRIETES								EVALUATION								
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit			code voie	parc prim	surf	contenance Ha a Ca	ref pdl-lot	série tarif	gr/ss/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas
	E	151		LA POUTARDIERE			BB052			1 90		A	S			
		r exo	0 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale		1 90	Revenu cadastral					0 €
Com		r imp	0 €	Dep	r imp	0 €	Reg	r imp	0 €							

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la cession de ce terrain à l'euro symbolique, les frais notariaux étant à la charge de Mr TAKANIKO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de céder la parcelle à l'euro symbolique, les frais notariaux étant à la charge de Mr TAKANIKO.

- **Informations sur le Marché « Sentier piétonnier et équipements sportifs »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure d'attribution du marché est bientôt finalisée.

L'ouverture des plis a été effectuée le 03/06/2022 par le cabinet d'expertise BETG. Le résultat de l'analyse des offres fait apparaître les lauréats suivants :

- LOT 1 (Voirie, équipement et signalisation) : COLAS pour 59 514,31€ HT
- LOT 2 (Aménagements paysagers) : MON JARDIN EN CHARENTE pour 15 889,20€ HT
- LOT 3 (Passerelle piétonne) : SNGC pour 39 692,78€ HT
- LOT 4 (City Stade) : SPORT NATURE pour 39 368,27€ HT
- LOT 5 (Skate-Park) : SPORT NATURE pour 20 120,40€ HT

Les courriers aux entreprises non-retenues seront déposés sur la plateforme AWS le 08/07/2022.

Afin de garantir le maintien des tarifs annoncés par les entreprises, la signature des actes d'engagement et la notification aux entreprises retenues doivent être effectués avant le 15/07/2022 (fait le 13/07/2022).

- **Prolongation CDD – Service Technique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée de Mr CHAMOULAUD arrive à son terme le 31/08/2022. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer concernant le renouvellement du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte un renouvellement du contrat de travail pour une durée de 3 mois.

QUESTIONS DIVERSES

- **DEVIS ARE TP :**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider 4 devis de l'entreprise ARE TP pour :

- La reprise des caniveaux cassés devant l'école (1 267,44€ TTC)
- La reprise de la chaussée « rue des Rossignols » (2 220,00€ TTC)
- Un dé béton à « La Touche » pour portique plan de la commune (1 494,00€ TTC)
- La reprise de l'axe de la voie communale (4 428,00€ TTC)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- **Intempéries :**

Suites aux intempéries de ces derniers jours, Mr le Maire et les Conseillers Municipaux ont constaté des buses qui débordaient. Sont envisagés :

- Une étude d'évacuation des eaux pluviales ;
- Un contrôle des deux puits-perdus ;
- Un hydrocurage des buses et caniveaux.

- **Kalista Energy (projet éolien) :**

La société Kalista Energy organisera une permanence d'information le 24/09/2022 de 11H00 à 16H00 à la salle du Vieux Grenier afin de présenter le projet à l'ensemble des administrés.

- **Photosol (projet photovoltaïque) :**

Une rencontre est prévue avec le Conseil Municipal mardi 6 Septembre de 14H00 à 15H30.

- **Proposition de poubelles au cimetière :**

Les parkings du cimetière ne disposent pas de poubelles.

- **Miroir de signalisation :**

Mr GUERY a sollicité Mr le Maire concernant l'installation d'un miroir de signalisation. L'accord est donné.

- **Entretien des rives à la charge du propriétaire :**

La SYBRA informe que l'entretien des rives est à la charge du propriétaire. Le Conseil Municipal souhaite obtenir une plaquette de cet organisme afin de la diffuser dans le prochain journal communal en septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.